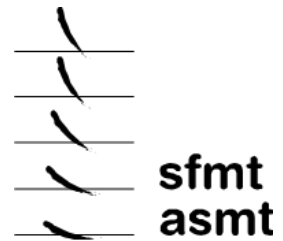


Formulaire d'adhésion à l'ASMT / SFMT



Nom, prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse privée: _____

Code postal: _____

E-mail: _____

Langue de correspondance:

- ☐ allemand
- ☐ français

Formation

Institut/s de formation en musicothérapie:

Année prévue de fin d'études (pour les étudiant.e.s uniquement): _____

Diplôme/s de fin d'études en musicothérapie (Diplôme, Bachelor, Master):

Examen professionnel Supérieur (EPS) en Art-thérapie – spécialisation musicothérapie:

- ☐ oui (année de fin d'études) _____
- ☐ non

Autres formations spécialisées (PhD, supervision, musicothérapie didactique):

Champs d'activités et spécialisations:

Domaines d'activités actuels (optionnel)

Spécialisations / intérêts thématiques au sein de la profession:

Je souhaiterais être contacté.e pour des conférences/ateliers sur les thématiques suivantes:

Je souhaite participer activement à un groupe de travail ou à un cercle de qualité dans le domaine suivant:

Catégories des membres

- **Membre associé**

Le statut de membre associé s'adresse aux étudiant.e.s en musicothérapie, aux musicothérapeutes ne disposant pas d'un diplôme délivré par un institut suisse de musicothérapie ainsi qu'aux professionnel.le.s exerçant des métiers apparentés, qui ne remplissent actuellement pas les conditions requises pour devenir membre ordinaire. Les membres associés disposent d'une voix consultative.

Pour les étudiant.e.s en musicothérapie :

- Indiquer ci-dessus l'année prévue de fin d'études
- **Important:** le tarif étudiant est valable jusqu'au 31 décembre de l'année d'obtention du diplôme. À partir de cette date, la cotisation pour les membres associés est automatiquement appliquée. Si une demande

correspondante a été soumise et acceptée par le comité, la cotisation pour les membres ordinaires sera appliquée.

Pour les musicothérapeutes n'ayant pas obtenu leur diplôme dans un institut suisse de musicothérapie:

- Joindre les diplômes des instituts de formation en musicothérapie déjà suivis.

Pour les professionnel.le.s exerçant des métiers apparentés :

- Joindre les diplômes et attestations professionnelles

○ **Membre ordinaire**

Une adhésion ordinaire peut être demandée à condition d'être titulaire d'un diplôme en musicothérapie délivré par un institut de formation suisse reconnu par l'OdA ARTECURA ou de pouvoir présenter une attestation d'équivalence correspondante. Les membres ordinaires disposent d'un droit de vote.

Pour les musicothérapeutes titulaires d'un diplôme suisse reconnu par l'OdA ARTECURA:

- Joindre le diplôme de musicothérapie et, le cas échéant, le diplôme EPS.

Pour toutes les autres formations :

- Joindre le diplôme de musicothérapie, l'attestation d'équivalence et, le cas échéant, le diplôme EPS.

Informations importantes

Les cotisations des membres sont fixées chaque année lors de l'assemblée générale et facturées en juin de l'année associative en cours. Les cotisations s'élèvent actuellement à

- Membres associés et ordinaires : 395 CHF
- Retraité.e.s : 252 CHF
- Étudiant.e.s : 40 CHF

Lors d'une nouvelle inscription en tant que membre ordinaire ou lors d'un changement de statut vers une adhésion ordinaire, des frais uniques de CHF 100.- sont perçus.

Concerne les **demandes** d'adhésion en tant que membre **associé** et **ordinaire** :

Tous les membres associés et ordinaires de l'ASMT s'engagent par leur signature à respecter aussi bien le code éthique de l'ASMT que le code éthique de l'OdA ARTECURA. En raison de l'adhésion de l'ASMT à l'OdA ARTECURA, le code éthique de l'organisation faîtière OdA ARTECURA s'applique aux membres de l'ASMT en cas de litige juridique.

Déclaration

- J'ai pris connaissance des statuts de l'association et du règlement d'admission et j'en accepte les conditions.
- J'ai lu le code éthique de l'ASMT et celui d'OdA ARTECURA et m'engage à les respecter.
- J'accepte que l'ASMT communique mon statut, respectivement tout changement de statut, à l'OdA ARTECURA.
- J'accepte que l'ASMT informe l'OdA ARTECURA de ma réussite à l'EPS, de l'achèvement de ma formation de superviseur.euse et/ou de musicothérapeute didactique, afin que ces informations apparaissent sur la liste des thérapeutes de l'OdA ARTECURA.
- **J'ai également pris connaissance du fait que la démission de l'association n'est possible qu'à la fin de l'année civile (voir statuts, article 9a).**

Lieu/ Date/ Signature
